

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Karen Tetreault

<https://www.cadre21.org/membres/23caaa23341b71a19efc50b0>

Date d'obtention : 2022-06-01 15:38:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode d'intervention vise l'éducation au lieu de la punition. L'élève reçoit beaucoup d'information et un suivi pour bien comprendre l'impact de ses gestes. Cette méthode est complète et exhaustive. Elle est facile à utiliser et le message envoyé au jeune est clair. Il s'agit d'une belle collaboration entre le service de police et le milieu scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permet de mettre beaucoup d'éléments procéduraux en place. Lorsqu'une situation de ce type arrive à l'école, nous sommes souvent pris au dépourvu et confus. Le fait d'avoir une procédure simple et claire avec des intervenants désignés au dossier permet une intervention structurée ce qui est réconfortant pour l'intervenant et l'élève.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je pense qu'il est important de bien faire la distinction entre un acte malveillant et un acte impulsif. L'orientation du dossier change énormément selon l'intention derrière le geste.